

Principale organisation représentative des pharmaciens d'officine, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) s'engage pour un système de santé de proximité plus efficace et plus préventif.

Notre système de santé est confronté à des difficultés qui mettent en péril son efficacité. La prochaine législature devra poursuivre les efforts engagés pour répondre aux enjeux majeurs qui se sont imposés au cours des dernières années.

La pharmacie d'officine est un acteur essentiel à la résolution des problématiques et inégalités croissantes dans l'accès aux soins et aux produits de santé.

Son rôle dans la santé du quotidien, par la prise en charge des urgences non vitales, et dans la prévention, par la vaccination et le dépistage, a été largement démontré.

PRÉSERVER LES TROIS PILIERS DE L'OFFICINE

- **Le maillage territorial au service de l'accès aux soins**

Les fermetures de pharmacies se multiplient : 276 rien que l'année dernière. Faute de prescripteurs, les déserts médicaux tendent à se transformer en déserts pharmaceutiques. Il est donc nécessaire de **soutenir les officines de proximité dans les territoires fragiles** ou en voie de fragilisation.

Pour maintenir la présence de la pharmacie sur tout le territoire, il faut assurer la pérennité de la filière et la transmission des entreprises et des savoirs. Pour ce faire, l'Etat doit **accompagner la rénovation des études pharmaceutiques et garantir les aides à l'apprentissage**, dispositif nécessaire à la formation des futurs professionnels.

Enfin, le **système des gardes et de la permanence pharmaceutique** doit être consolidé et rénové : une régulation des demandes et une réflexion sur les prises en charge hors horaires habituels d'ouverture sont indispensables pour prévenir tout risque de désengagement des pharmaciens qui serait préjudiciable aux patients.

- **Le monopole pharmaceutique**

Le rôle de conseil du pharmacien est primordial pour assurer la sécurité du patient : tout médicament, même le plus commun, peut présenter des risques pour sa santé.

Le médicament n'est pas un produit de consommation ordinaire : la **vente de médicaments par la grande distribution doit donc rester strictement interdite** et le monopole de la dispensation en officine doit être préservé.

- **L'indépendance financière**

Le capital d'une officine est régi par un principe de stricte indépendance : pour ne pas être soumis aux impératifs de rendement d'acteurs économiques externes, seuls les pharmaciens peuvent en détenir la propriété.

Il faut **lutter contre la financiarisation de l'offre de soins**, problématique à laquelle la pharmacie, comme d'autres professions de santé, est confrontée. Cela passe notamment par le **soutien à l'installation des nouveaux professionnels**, pour éviter les dérives d'apports financiers qui s'accompagnent souvent d'une atteinte à l'indépendance professionnelle des pharmaciens exerçant en société.

ÉCONOMIE DES PRODUITS DE SANTÉ

- **Consacrer les moyens nécessaires au financement de la santé**

Les baisses successives des prix des médicaments ont largement pesé sur l'économie de l'officine et mis en péril la viabilité de nombreuses pharmacies et l'approvisionnement en médicaments.

Un **véritable pilotage de l'économie du médicament** au regard des enjeux de soutenabilité économique, tant pour les acteurs du secteur que pour les comptes sociaux, est donc urgent.

Il inclut notamment la **systématisation d'une étude de l'impact des baisses de prix sur l'économie des acteurs de la chaîne du médicament**, dont la pharmacie d'officine. Cette étude serait annexée au budget annuel de la sécurité sociale.

- **Lutter contre les pénuries de médicaments**

Les pénuries de médicaments sont devenues une réalité quotidienne pour les patients et les pharmaciens. Elles appellent une intensification des efforts entrepris, notamment sur **l'adaptation des conditionnements aux quantités prescrites** et sur la **relocalisation de la production des médicaments**.

La recherche d'alternatives aux produits en rupture est véritablement devenue l'une de missions des pharmaciens. Pour assurer aux patients la disponibilité de leurs traitements et encourager l'engagement des professionnels, il est donc nécessaire de **reconnaître et valoriser les nombreuses heures consacrées par les pharmaciens à cette lutte contre les ruptures**.

- **Assurer la substitution biosimilaire**

Les pharmaciens ont été autorisés à substituer les médicaments biologiques par des médicaments biosimilaires. Cette substitution, analogue à celle qui a été réalisée depuis plusieurs années pour les médicaments génériques, sera génératrice d'économies importantes pour les comptes sociaux.

Son succès est conditionné aux mêmes incitations économiques que la substitution générique et donc à la possibilité, pour les fournisseurs, d'accorder des **remises sur les achats de médicaments biosimilaires par les pharmaciens**. Ces remises, déclarées annuellement à l'Etat, sont une composante devenue incontournable de l'économie officinale.

DÉMOCRATIE SANITAIRE ET GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE SANTÉ

- **Rénover le système conventionnel**

Les conditions actuelles du dialogue conventionnel entre les pharmaciens d'officine et l'Assurance maladie ont montré leurs limites. La pertinence d'une convention nationale quinquennale se heurte aux aléas politiques et aux changements de majorités et de gouvernements.

Ce système doit donc être rénové pour assurer la cohérence des politiques menées sur le long terme et une meilleure visibilité pour la filière officinale, en introduisant la possibilité d'une dynamique des ressources et rémunérations. Une réflexion sur le passage à une **convention nationale pharmaceutique à durée indéterminée**, qui serait enrichie d'avenants selon les circonstances, doit donc être menée.

- **Rénover la gouvernance territoriale de la santé**


Les professionnels de santé comme les patients réclament plus de démocratie dans la gestion territoriale des politiques de santé. L'organisation actuelle ne répond ni à cet objectif, ni à une application efficace des politiques. L'Etat doit donc engager une rénovation de la gouvernance territoriale de la santé et **accorder plus de confiance et de compétences aux professionnels de terrain.**

- **Reprendre les travaux engagés sur la fin de vie**

Dès l'ouverture du débat sur la fin de vie, la FSPF s'est prononcée pour une évolution de l'accès à l'aide à mourir, largement soutenue et attendue par la population. Elle appelle donc à une **reprise rapide d'un projet de loi sur la fin de vie** à l'issue des élections législatives.

Contacts

FSPF - 01 44 53 19 25



Une santé de proximité efficace
et préventive, c'est donc :

- le **soutien des officines de proximité** dans les territoires fragiles
- la **rénovation des études pharmaceutiques** et la **garantie des aides à l'apprentissage**
- la **consolidation du système des gardes** et de la **permanence pharmaceutique**
- l'**interdiction de la vente de médicaments par la grande distribution**
- la **lutte contre la financiarisation de l'offre de soins** et un **soutien à l'installation des nouveaux professionnels**
- un **pilotage de l'économie du médicament**
- la **systématisation d'une étude de l'impact des baisses de prix** sur l'économie des acteurs de la chaîne du médicament
- l'**adaptation des conditionnements aux quantités prescrites** et la **relocalisation de la production des médicaments**
- la **reconnaissance et la valorisation des heures consacrées par les pharmaciens** à la lutte contre les ruptures de médicaments
- des **remises sur les achats de médicaments biosimilaires par les pharmaciens**
- une **convention nationale pharmaceutique à durée indéterminée**
- plus de **confiance et de compétences accordées aux professionnels de terrain**
- la **reprise rapide d'un projet de loi sur la fin de vie**